

« Être un bon parent » : une injonction contemporaine

Claude Martin (dir.)

par Sandrine Dauphin, Caisse nationale des Allocations familiales. Responsable du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études.

Comptes rendus de lectures

2014

Presses de l'École des hautes
études en sciences politiques
collection Lien social et politiques
246 pages

Cet ouvrage collectif est le fruit d'un séminaire piloté par le sociologue Claude Martin sur les politiques de parentalité afin d'apporter des éléments de réflexion sur ce « nouveau » mode d'intervention publique auprès des parents. L'hypothèse posée, qui sert de fil conducteur à l'ouvrage, est que « ces mesures spécifiques à destination des parents représentent une nouvelle étape dans le régime des relations entre l'État et la sphère familiale » (p. 14) en étant une politique à destination des parents et non plus de la famille. Cette politique s'inscrit dans un mouvement plus large qui surinvestit le rôle de la famille devenue la condition de l'épanouissement de chacun, et tenue coupable en cas d'échec du processus de socialisation. L'ensemble des articles de cet ouvrage présente ainsi des réflexions sur la fonction, les normes parentales et leur définition comme enjeu d'action publique. L'ouvrage est composé de trois parties : une première sur les figures du bon et du mauvais parent ; une deuxième sur la politique de soutien à la parentalité ; et, enfin, une troisième sur les productions normatives en action qui s'intéresse plus spécifiquement aux interactions entre parents et professionnels. Le compte rendu de cet ouvrage ne s'en tient qu'à quelques articles de la deuxième et troisième partie à partir desquels plusieurs lignes de réflexion peuvent se dessiner ^(*).

L'article du sociologue Benoît Bastard porte sur la manière dont le divorce a impacté la manière de penser la parentalité. L'auteur apporte une réflexion

originale sur les processus normatifs aux origines de la parentalité. Celle-ci est apparue en même temps que la promotion de la coparentalité et la norme de l'autorité conjugale conjointe, conséquence des évolutions des séparations et des divorces. La médiation familiale ou les espaces-rencontres, qui font aujourd'hui partie des dispositifs de soutien à la parentalité, traduisent bien ces évolutions. Selon B. Bastard, les normes des parents séparés sont devenues celles de tous les parents qui induisent un certain fonctionnement de couples, celui de la négociation raisonnée. Or, la norme du couple négociateur correspond à un modèle spécifique de couple parmi d'autres. Le faible recours à ces dispositifs apparaît pour l'auteur comme lié au fait qu'ils se fondent trop fortement sur ce modèle négocié. Or, pour les couples dont le fonctionnement n'est pas celui-là, ce n'est pas au moment de la rupture que l'on peut apprendre à négocier. Pour le sociologue, il conviendrait de séparer le modèle du couple conjugal et du couple parental, de penser le lien qui unit chaque parent à son enfant comme détaché du lien entre les parents.

Autre critique sur la normativité des dispositifs, celle du sociologue Gérard Neyrand, qui dénonce les paradoxes d'une gestion néolibérale de la famille. Pour lui, il ne fait pas confondre parentalité et parentalisme. Ce dernier terme laisse à penser que « les parents seraient le principal, voire l'unique instrument de la socialisation et demanderaient donc à la fois à être soutenus et contrôlés dans cette fonction » (p. 144). La porte est

alors ouverte à des pratiques de contrôle sur les familles défavorisées. Or, « le premier objectif d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité pourrait être le soutien à l'élaboration par les parents d'une position de régulation de la multiplicité des influences socialisatrices qui s'exercent sur les enfants » (p. 146-147). C'est dans cette optique que G. Neyrand critique notamment l'évaluation des dispositifs parentalité fondée sur des chiffres, par exemple les données sur la plus ou moins grande fréquentation des dispositifs, lesquels n'apporteraient rien aux dimensions socialisatrice et préventive qui justifient leur existence.

Une autre critique de l'évaluation des politiques de parentalité est proposée par Michel Vandebroek, Griet Roets et Naomi Geens sur les politiques parentales belges. En Flandre, le soutien à la parentalité est passé d'une aide aux familles pour gérer les changements sociétaux à une approche qui amplifie la responsabilité parentale individuelle par la promotion d'une méthode australienne appelée « *Positive Parenting Program* » ou « Triple P ». Cette expérience est particulièrement intéressante pour montrer les limites de l'*evidence-based*, c'est-à-dire une conception du soutien à la parentalité subdivisée en différents modules, où chaque module est adapté à des besoins ou à des sous-groupes spécifiques et est justifié par des recherches empiriques qui démontrent son efficacité. L'argument du programme Triple P est que les effets bénéfiques (diminution de troubles de conduite, diminution du stress parental) ont été démontrés scientifiquement et il promet

un retour sur investissement : économies d'aides à la jeunesse, baisse des coûts liés à la délinquance, etc. L'*evidence-based* conduit, selon les auteurs, à la décontextualisation et l'individualisation des responsabilités éducatives. Les critiques méthodologiques ont été fortes d'autant que les études évaluatives ont été conduites par des équipes rémunérées par Triple P. Aucune preuve n'a été démontrée dans les travaux conduits en Flandre qu'il y ait de meilleurs résultats entre les bureaux de consultation où la méthode est introduite et les autres. Finalement, le gouvernement a rompu son contrat avec Triple P. Même si l'*evidence-based* n'est pour autant pas remise en cause au niveau gouvernemental, l'intérêt des approches visant à soutenir les réseaux sociaux informels des familles sont reconnus. Ainsi, des travaux sur les lieux d'accueil parents-enfants montrent que, selon le point de vue des parents, c'est l'absence de discours d'experts de l'éducation et l'absence de savoirs scientifiques qui permettent la rencontre (entre parents) et donc le soutien social (p. 161). Soutenir sans catégoriser serait la leçon flamande. La France ferait figure d'exception dans le paysage de l'*evidence-based*. Pourtant, l'expérience française des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents en France (Reaap), dispositif universaliste, montre là aussi des paradoxes pour Arnaud Campéon, Delphine Keppens et Céline Rothé. L'objectif des Reaap est double : mettre en réseau tous les acteurs sur un territoire et veiller à améliorer les compétences parentales pour renforcer leurs capacités éducatives. Une logique de fonctionnement très différenciée selon les territoires est constatée, et dont la personnalité du promoteur est assez déterminante : « la pérennité du réseau naît de son caractère informel, basé sur des acteurs plus que sur des institutions

et sur des volontés davantage que sur des financements » (p. 175). Les Reaap peuvent avoir des difficultés à montrer leur spécificité. D'une part, auprès du conseil général avec lequel il peut exister des chevauchements sur un territoire qui peut nuire à la cohérence d'ensemble. D'autre part, avec les caisses d'Allocations familiales en matière d'évaluation notamment car le fonctionnement Reaap valorise une souplesse et une liberté de fonctionnement parfois antinomique avec le fait de rendre compte régulièrement de son activité sur la base de critères institutionnels (p. 177). Le montage de ces dispositifs tout comme leur modèle de fonctionnement rendent difficile leur appréhension par une batterie d'indicateurs quantitatifs. D'où une évaluation plutôt avec des monographies de terrain et des enquêtes de satisfaction des parents (p.186). Les chercheurs observent également des difficultés pour les professionnels à s'approprier le terme de « parentalité ». Les intervenants Reaap viennent d'horizons divers et font reposer leurs pratiques sur leurs expériences individuelles, ce sont des accompagnateurs avant tout et ils ne se présentent pas comme des experts. Dernière remarque, la réalité du fonctionnement du Reaap induit un ciblage envers les familles fragilisées : familles sans emploi précaire, familles monoparentales, jeunes couples fragilisés... Les Reaap auraient ainsi un problème d'identité, nuisant à leur image auprès des publics potentiellement intéressés. Ce point nous paraît central dans la réflexion sur la parentalité. En effet, cette difficulté entre universalisme et ciblage est également centrale dans le propos de Jessica Pothet sur les débats au sein du Comité national de soutien à la parentalité, mis en place en 2010, qui regroupe des associations mais également des institutions et des scientifiques. Ce comité a pour mission de contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique et

des mesures de soutien à la parentalité définies par l'État et les organismes de la branche Famille (p. 110). L'auteure montre les débats autour de l'élaboration d'une définition partagée de la parentalité. La question de l'universalisme ou du ciblage a été l'objet de controverses, en particulier autour de la scolarité, dans lesquelles l'auteure a perçu une tension entre des politiques familiales universalistes et des politiques ciblées d'accompagnement à la scolarité. Les principes inscrits dans la charte Reaap d'universalité et d'ouverture à toutes les familles ont été réaffirmés comme éléments constitutifs fondamentaux du soutien à la parentalité. Cette position visait à nuancer la thèse d'une politique émergente qui ne poursuivrait qu'une seule logique d'investissement social à destination des publics précarisés.

La définition universaliste donnée en 2011 a conduit à des développements ultérieurs sur la nécessité d'outiller les parents les plus démunis. Pour ne pas utiliser les notions propres des acteurs du champ de la prévention de la délinquance, pourtant intégrés pleinement au sein du comité, c'est la notion de « responsabilisation parentale » qui a été privilégiée car elle n'engage pas de mesure administrative ou pénale : « leur définition de la "responsabilisation parentale" implique, au contraire, un travail à partir des compétences reconnues des parents » (p. 125). Une redéfinition ambivalente a été élaborée entre un référentiel de parentalité positive (accompagner le développement personnel et identitaire de l'enfant) et sécuritaire. La définition finalement retenue du soutien à la parentalité est la définition originellement élaborée par l'un des groupes de travail de la convention nationale des associations de la protection des enfants. La parentalité vise l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qui pose, selon J. Pothet, la question de savoir à qui le dispositif est destiné.

Cet ouvrage ouvre des perspectives de réflexions sur des politiques encore peu connues ou, à tout le moins, mal définies. Finalement, l'accompagnement

ou le soutien à la parentalité est constitué d'actions centrées sur les parents, dans l'intérêt de l'enfant. Cela laisse entières les questions de l'universalité de

tels dispositifs ou du ciblage sur des catégories de parents dont on pré-suppose qu'ils seraient davantage en difficulté.

(*) Plusieurs auteurs ont également contribué au numéro 118 de la revue *Politiques sociales et familiales* ; aussi nous ne rendons pas compte de leurs contributions pour cet ouvrage.

Paris sans le peuple La gentrification de la capitale

Anne Clerval

par Yannick Henrio, doctorant en sociologie, université de Paris 8 Saint-Denis
Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (Lavue).

2013
Paris
La Découverte
256 pages

Géographe de formation, Anne Clerval ne se limite toutefois pas, dans cet ouvrage, à une approche spatiale et structurelle de l'évolution de Paris. Elle reprend le travail de sa thèse intitulée *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, et aborde l'évolution de la ville du point de vue historique, spatial, politique et sociodémographique. Prenant notamment appui sur un corpus théorique d'inspirations marxistes allant de Friedrich Engels à Neil Smith, en passant par Henri Lefebvre, elle entend démontrer et expliquer les liens entre l'évolution du capitalisme et les transformations sociales, urbaines et démographiques de Paris. Évitant de s'enfermer dans la seule analyse du processus de gentrification, elle interroge ce que sont les « gentrificateurs », ainsi que leur rôle dans l'évolution des villes. Enfin, elle aborde les résistances au dépeuplement, répondant ainsi aux critiques parfois faites aux analyses du phénomène de gentrification ⁽¹⁾.

L'ouvrage se découpe en trois grandes parties. La première, « Histoire et facteurs de la gentrification », opère un retour historique afin de contextualiser et

d'expliquer les évolutions actuelles issues de politiques et d'actions anciennes. Ainsi, elle revient longuement sur les grands travaux de Haussmann et Rambuteau voulus par Napoléon III. Elle attribue cette reconfiguration de Paris à une volonté de revanche ⁽²⁾, de reconquête de territoire, favorisant l'installation des bourgeois dans le centre (les quatre premiers arrondissements), repoussant dans le même temps les ouvriers et les classes populaires. En outre, elle n'oublie pas l'enjeu des structures économiques qui se mettent en place dans cette réalisation. Elle perçoit, au travers des modes d'expropriation, de financement des immeubles et de leur vente avec le développement du crédit, les bases d'une alliance de grande ampleur entre État, banquiers-financiers, et promoteurs-propriétaires, selon un modèle qui sera repris dans la réalisation de toutes les opérations de rénovation et de construction. Ce chantier haussmannien pose les bases de l'alliance du pouvoir et de la finance face à laquelle rien ne semble résister.

A. Clerval poursuit cette analyse historique associant l'évolution de Paris et de sa population à l'évolution des politiques

économiques et des modes de productions capitalistes. Ainsi, elle situe dans les années cinquante le début de l'accélération de la désindustrialisation de Paris où, dans le cadre de la maximisation des profits, les grandes industries vont se délocaliser d'abord en banlieue, puis en province, profitant d'une main-d'œuvre bon marché. Enfin, elles iront s'installer dans des lieux de production toujours plus lointains, jusque dans d'autres pays, guidées par le seul souci de réaliser des économies de main-d'œuvre et de plus grands profits.

Ces choix politiques et économiques impactent doublement la ville et sa morphologie, ainsi que la vie de ceux qui l'habitent et la font. D'abord, en la vidant peu à peu de ses industries, donc de ses ouvriers, puis en attirant une nouvelle population, une nouvelle classe issue du capitalisme et adaptée à son évolution : la petite bourgeoisie intellectuelle. Paris *intra-muros* voit ainsi la proportion d'ouvriers baisser année après année, ce qui affecte sa dimension populaire. Face à ce phénomène, les politiques publiques sont ambiguës, tantôt favorisant le changement, tantôt construisant des logements sociaux